

Roi de France s'en rendit maître en l'année 1690. mais l'année suivante cette Place & les autres conquêtes des François en ce Pays-là, furent rendus à Charles Emanuel, par le Traité de Lion du 17. Janvier 1601. par lequel Sa Majesté Très-Chrétienne céda au Duc de Savoye, le Marquisat de Saluces en échange de la Bresse, du Bugey; du Watomay & du Pays de Gex.

Ce même Charles Emanuel ayant conçu le dessein de faire la conquête du Milanez qui l'auroit rendu un des plus puillans Princes d'Italie, il engagea le Roi Henri IV. dans ses intérêts; on peut juger de quelle conséquence étoit déjà Montmelian, puis qu'il fut convenu par le troisième Article du Traité que les Ambassadeurs de ces deux Princes signèrent à Bruxelles le 25. Avril 1610. *Que lorsque le Duc de Savoye seroit Maître de la Ville & Château de Milan, il remettrait au Roi T. C. le Château & Forteresse de Montmelian, pour être entièrement rasés*: Cette condition du Traité n'eut pas son exécution de part ni d'autre, à cause du mauvais succès que les armes des Savoyards eurent dans le Milanez. Mr. le Duc de Savoye voit aujourd'hui la démolition de sa Place à des conditions moins avantageuses que celles qui avoient obligé Charles Emanuel d'y consentir: On ne doute pas que Nice n'ait le même sort, & ces pertes continuelles que fait Mr. de Savoye, ont donné occasion à un Poëte d'adresser ce conseil à S. A. R.

*Grand Duc, écoute-moi, j'ai deux mots à te dire,
Tu n'es plus Maître en tes Etats,
On les démembre, on les déchire,
On t'attaque par tout, tu ne te défends pas.
A de si grands malheurs, comment peux-tu survivre?*